

*Budget—M. Chrétien*

Nous continuons aussi d'intervenir directement sur le marché des changes pour atténuer les fluctuations à court terme. Ces interventions amortissent les mouvements les plus erratiques à court terme et freinent toute évolution trop rapide du taux dans un sens ou dans l'autre. Elles n'empêchent pas le taux de change d'évoluer en fonction de la situation du marché. Elles ne font que modérer la vitesse du changement.

Ces interventions se traduisent par des variations des réserves officielles du Canada. Lors d'une baisse prolongée du taux de change, comme celle qui vient d'être enregistrée, les prélèvements sur les réserves officielles peuvent être considérables. Il est alors prudent que le gouvernement reconstitue ses réserves de devises étrangères par des emprunts. Comme les députés le savent, c'est justement ce que nous avons fait.

Les variations de réserves officielles dues aux interventions sur le marché des changes reflètent l'équilibre général des paiements internationaux du Canada. Lorsque, comme à l'heure actuelle, nous enregistrons un déficit de nos paiements courants, les variations des réserves officielles peuvent être considérées comme un complément aux entrées nettes de capitaux qui financent le déficit courant.

Ces derniers mois, les entrées nettes de capitaux, notamment celles qui résultent des emprunts des provinces, des municipalités et des sociétés canadiennes à l'étranger, ont été faibles par rapport au déficit de notre balance courante. Pour des raisons saisonnières, ce déficit est généralement beaucoup plus marqué pendant les premiers mois que pendant le reste de l'année. Dans ces conditions, le gouvernement du Canada a utilisé des réserves de change à titre d'appoint aux entrées de capitaux. La Banque du Canada a relevé récemment à deux reprises son taux d'escompte pour encourager les emprunteurs canadiens à recourir aux marchés étrangers. En résumé, notre politique est de procéder à des emprunts à l'étranger quand il le faut pour reconstituer nos réserves et permettre au gouvernement de suppléer aux entrées nettes de capitaux.

La modération des hausses de coûts au pays et la baisse de notre taux de change nous ont rendus plus concurrentiels sur les marchés internationaux. Ainsi, nous avons réussi à changer le signe de notre balance commerciale: d'un déficit de 500 millions de dollars en 1975, nous sommes passés à un surplus de près de 3 milliards de dollars en 1977.

Sur d'autres plans, nos progrès ont été aussi importants, mais peut-être plus difficiles à mesurer. Les attentes ont évolué—je l'espère dans le sens d'un plus grand réalisme. Certains tensions dans notre société ont été atténuées ou éliminées.

Une amélioration considérable s'est produite dans les relations de travail. En 1976, nous avons perdu 11.6 millions de journées en raison d'arrêts de travail. L'an dernier, ce chiffre a diminué de 70 p. 100, pour ne s'élever qu'à 3.4 millions de journées de travail perdues. Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que les travailleurs et les entreprises s'entretiennent maintenant de leurs problèmes communs.

Le dialogue s'est aussi accru entre les différents gouvernements, ainsi qu'entre ces derniers et les entreprises, les syndi-

[M. Chrétien.]

cats et les autres groupes de la société. La poursuite du dialogue n'est pas une question de choix. Nous devons aboutir à plus de cohésion sur les questions économiques et coopérer davantage, sans quoi notre économie en souffrira.

[Français]

Le défi de la réforme structurelle

Monsieur le président, le gouvernement fédéral a évoqué les questions de coopération et de changement structurel dans le document intitulé Programme de coopération. La récente conférence des premiers ministres a fait date dans les relations fédérales-provinciales, tant sur le plan de l'entente concernant l'orientation générale que de l'engagement à promouvoir la réforme structurelle. Un programme complet de travail a été lancé, suite à cette conférence. Ainsi, avec la coopération du secteur privé, des études portant sur 22 industries manufacturières ont été entreprises. Un important programme d'allègement de la réglementation publique est en cours. Nous avons pris des mesures pour redresser notre balance touristique. Les politiques alimentaires et agricoles sont en cours d'examen. Nous sommes décidés à tirer le meilleur parti pour nos pêcheries de l'extention des eaux territoriales à 200 milles.

Dans mes fonctions, je peux contribuer à l'adaptation structurelle par l'exercice de mes responsabilités tarifaires et fiscales.

La politique commerciale et le tarif douanier

Les négociations commerciales multilatérales qui se déroulent à Genève recèlent des possibilités à plus long terme pour les secteurs productifs de notre économie. Nous participons activement aux pourparlers. Nous cherchons à abaisser les obstacles douaniers et non douaniers au commerce afin d'élargir nos marchés extérieurs, particulièrement pour nos ressources transformées et nos produits manufacturés. Nous serons disposés à réduire nos droits de douane, mais uniquement en contrepartie de concessions appréciables. Le développement économique du Canada dans les années 1980 dépendra largement de la capacité de nos entreprises à saisir les occasions nouvelles d'exportation et à faire face plus efficacement à la concurrence des importations chez nous. Comme nous y ont invité les premiers ministres, nous encouragerons toutes les adaptations du secteur privé nécessaire au maintien de notre position dans le climat de concurrence internationale de la prochaine décennie.

Les pourparlers de Genève progressent rapidement. Nous espérons qu'ils aboutiront dans quelques mois. D'ici là, je ne soumetts aucun changement important de notre tarif douanier. Je propose cependant ce soir de reconduire pour une autre année la plupart des réductions tarifaires temporaires instaurées en 1973 pour une vaste gamme de biens de consommation, et qui doivent expirer le 30 juin. Cette prolongation contribuera, comme elle l'a fait dans le passé, à notre lutte contre l'inflation.

Je propose aussi d'abolir le taux de la préférence britannique sur certains produits importés de Grande-Bretagne et d'Irlande, notamment certains moteurs diesel, de l'appareillage de radio et de télévision, les grues sur camions, des articles tricotés et les produits de confiserie.